



8^{ème} Trophée « Marie-Agnès Péron »

Du lundi 28 mai au samedi 02 juin 2012

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION

L'épreuve « **Trophée Marie-Agnès Péron** » est organisée par le **Winches Club** du **lundi 28 mai** au **samedi 02 juin 2012**, en partenariat avec la **Classe Mini**, avec le soutien de la **Ville de Douarnenez** et des collectivités territoriales et sous l'égide de la **F.F. Voile**.

2. REGLES

La course sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (ISAF) 2009 - 2012.
- Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) 2012 - Epreuve de **catégorie 3**.
- Le règlement pour prévenir les abordages en mer RIPAM (COLREG).
- Le règlement Mini édition 2012 (voir Guide Mini 2012).

Le texte en français prévaudra en cas de conflit.

3. PUBLICITE

La «carte pour l'autorisation de port de publicité 2012 » délivrée par la F.F.Voile ou l'Autorité Sportive de leur pays est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité individuelle pendant la course.

En application de l'article 20.3 (d) (i) du règlement de publicité (ISAF) chaque bateau devra à la demande de l'organisation apposer la publicité fournie par l'organisation lors de l'inscription. La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

4. ADMISSION

- 4.1** Le «Trophée Marie-Agnès Péron » est ouvert aux voiliers conformes au règlement et à la jauge Mini 2012. L'épreuve est classée de **niveau C** par la Classe Mini.
- 4.2** Les voiliers sont menés en solitaire par un skipper ayant été admis à participer par l'organisateur et les Autorités sportives et maritimes (Cf. Règlement Mini, [article R2](#)).
- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au Winches Club, accompagné des frais d'inscription (voir modalités de règlement chap. 5.5)
- 4.4** Tous les participants doivent être en possession de leur licence FFVoile ou du certificat de l'Autorité Sportive de leur pays (+ cachet du médecin ou certificat médical).
- 4.5** Les concurrents licenciés hors FFVoile doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile à hauteur de 1.500.000 €.
- 4.6** L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (R.76 des RCV 2009 - 2012).

5. INSCRIPTIONS

- 5.1** Les inscriptions sont ouvertes à partir du **25 janvier 2012** – La date de référence des inscriptions est fixée au **25 janvier 2012**, toutes les inscriptions reçues avant seront enregistrées à cette même date
- 5.2** Le nombre d'inscrits est limité à **80** bateaux.

- 5.3** Les droits d'inscription sont de **220 €** (dont 50 € de frais de dossier non remboursables). Une réduction de 10% des droits d'inscription sera appliquée pour les dossiers complets reçus avant le 01 avril 2012 – 22 euros seront remis aux intéressés lors de leur présentation à Douarnenez.
- 5.4** La **fiche d'inscription** complétée et signée devra être renvoyée au Winches Club, **uniquement par courrier postal**.
- 5.5** **Pour que l'inscription soit prise en compte** (y compris en liste d'attente) à la date du cachet de la poste, il est impératif que :
- A** - Les rubriques mentionnées « obligatoires » de la fiche d'inscription soient renseignées.
 - B** - Les droits d'inscription soient acquittés selon les modalités ci-dessous :

Modalités de règlement des droits d'inscription

Les fiches d'inscription doivent être accompagnées :

- d'un **chèque de 220 € à l'ordre du Winches Club**

Ou

- d'une **preuve du virement de 220 € au Winches club** (certificat de la banque précisant le numéro du Mini concerné et attestant d'un virement de **220 €** au Winches club)

(Voir la fiche d'inscription pour les coordonnées bancaires du Winches club)

- 5.6** **Ordre d'inscription** : la Classe Mini se charge d'inscrire les coureurs dans les listes d'inscription en suivant leur ordre de priorité renseigné dans leur formulaire de préférence. Si une liste d'attente se dégage, un tirage au sort dans la liste des inscrits sera effectué pour déterminer la liste d'attente. Toutes les inscriptions dont les cachets de la poste seront datées **avant le 25 janvier 2012**, seront prises en compte à cette même date. Après réception des 80 premières inscriptions complètes, les concurrents voulant s'inscrire seront placés en liste d'attente dans l'ordre chronologique de l'arrivée de leur règlement des frais d'inscription (cachet de la poste faisant foi).
- 5.7** Si toutes les conditions définies aux chapitres précédents ne sont pas remplies, la date de prise en compte de l'inscription sera la date de mise en conformité avec ces conditions.
- 5.8** La date limite d'inscription est fixée au mardi 01 mai 2012 (cachet de la poste faisant foi). Passé ce délai l'organisateur se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription.
- 5.9** Après réception de la fiche d'inscription et du règlement, le Winches Club adressera un accusé de réception (par e-mail ou à défaut par courrier postal) confirmant l'inscription.
- 5.10** Toutes les **autres pièces du dossier** ([article R-12](#) du Guide Mini 2012) sont à adresser à la **Classe Mini**.
- 5.11** **Désistements** : « *Les annulations d'inscription moins d'un mois avant la date prévue du départ, non justifiées par un cas de force majeure, entraîneront la perte définitive des droits d'inscription* » (Article [R-14-a](#) du Guide Mini 2012)
Cette règle s'applique également aux concurrents figurant en liste d'attente

Outre la perte des droits d'inscription, les concurrents s'exposent aux sanctions fixées par les règles [R-14-c-1](#) et [R-14-c-2](#) du Guide Mini 2012 :

« 1 - *Tout inscrit n'étant pas présent dans le port de départ, prêt à partir pendant la période d'accueil définie dans l'avis de course, et ne s'étant pas désisté par écrit auprès de l'organisateur au préalable, sera relégué en fin de liste d'attente sur l'épreuve suivante à laquelle il est inscrit.*

« 2 - *Deux désistements tardifs (moins de 30 jours avant le départ) dans une même saison entraînent une radiation des listes d'inscriptions de l'ensemble des épreuves où le concurrent est inscrit* »

! Il appartient à chaque concurrent de surveiller l'évolution de la liste d'attente (site web de l'épreuve)

- 5.12** L'inscription d'un concurrent est considérée close lorsque :
- son dossier d'inscription est complet ;
 - le règlement effectif de la totalité des droits d'inscription est effectué ;
 - il a obtenu l'accord du Comité de Course, du Comité de Jauge, de la Classe Mini et d'une manière générale de l'organisateur.

! Il appartient à chaque concurrent de suivre l'évolution de son dossier et de provoquer en temps utile les interventions des équipes d'organisation.

6. GRUTAGE

Les grutages sont à la charge des skippers.

Le Winches Club organise des grutages groupés à moindre frais (dates à préciser), prendre contact avec le Winches Club pour réserver

7. JAUGE

Les bateaux doivent être conformes à la Jauge Mini 2012.

Une session de jauge pourra avoir lieu à Douarnenez pendant la période d'accueil des bateaux. Pour faire jauger votre bateau, vous devez prendre contact avec la Classe Mini.

8. CONTROLES SECURITE

L'armement des bateaux devra répondre aux exigences de la classe Mini à la date de départ de la course (voir guide Mini 2012). Un calendrier pour la prise de rendez-vous sera disponible sur le site de la course, il est recommandé de l'utiliser.

9. PARCOURS : Douarnenez – Mer d'Iroise – Bretagne sud – Douarnenez - (Approximativement 220 milles) **(Des parcours de substitution sont possibles)**

Le détail des parcours, la liste des cartes obligatoire et le document relatif aux contrôles de sécurité seront mis en ligne sur le site du Winches Club quelques semaines avant l'épreuve

10. PROGRAMME

La phase préparatoire du départ du Trophée Marie Agnès Péron se fera au port de plaisance de Tréboul.

- **Période d'accueil gratuit des bateaux** : A partir du mercredi 23 mai 2012
- **Début des contrôles** : Samedi 26 mai à 10H00
- **Début des confirmations d'inscriptions** : Samedi 26 mai à 10H00
- **Fin des contrôles** : Mercredi 30 mai à 18h00
- **Accueil des coureurs – Buffet** : Mercredi 30 mai à 19h00
- **Clôture des dossiers inscriptions** : Jeudi 31 mai à 08h00
- **Départ** : **Jeudi 31 mai 2012**
- **Proclamations des résultats - Dîner** : Samedi 02 juin à 18h30
- **Fin de la période d'accueil gratuit des bateaux** : Samedi 09 juin 2012

! Merci d'informer l'organisateur avant le départ sur vos intentions de stationnement du bateau après la course.

11. DATE LIMITE DE MISE A DISPOSITION

11.1 Les bateaux et les skippers (ou représentant du skipper) devront être à la disposition de l'organisateur au plus tard **le lundi 28 mai 2012 à 18h00 à Douarnenez.**

Le skipper (ou son représentant) devra, dans ce délai et avant de débiter son contrôle sécu, émarger au secrétariat de la course pour attester de sa présence et de celle de son bateau à Douarnenez.

11.2 Passée cette date, les pénalités financières suivantes pourront être appliquées : 80 € les premières 24 heures, puis 160 € pour le second jour de retard (cf. règlement Mini, [article R-14-b](#)).

11.3 Les bateaux et les skippers qui, après dérogation à l'article 11.1 accordée par le directeur de course, ne seront pas présents à Douarnenez le mercredi 30 mai 2012 à 12H00 pourront ne pas être autorisés à prendre le départ.

12. CLASSEMENTS

Il sera effectué un classement Proto et un classement Série. Ils seront effectués en temps réel, en tenant compte des éventuelles pénalités ou bonifications.

13. PRIX

Les Trophées de l'épreuve seront remis au vainqueur de chaque série.

14. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant d' 1,5 million d'Euros pour la compétition.

(Les concurrents licenciés hors FFVoile doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile à hauteur de 1.500.000 € - Guide Mini [R-12](#))

15. BRIEFINGS ET RECEPTIONS

La présence des concurrents aux briefings et réceptions officielles figurant au programme du présent avis de course est obligatoire

16. UTILISATION DES DROITS

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la loi n° 2003-708 du 1^{er} août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque concurrent à la course MARIE AGNES PERON implique que son image et son nom, l'image de son bateau, celles de ses sponsors puissent être utilisées par l'organisateur pour communiquer et/ou valoriser la course et ce, sur tout territoire et tout support.

17. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à l'épreuve à leurs risques et périls et sous leur responsabilité à tous les effets.

En tenant compte de ses connaissances, des équipements dont il dispose, des conditions météorologiques ... etc ... il appartient à chaque concurrent de juger de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve et de l'arrêter ou de la continuer.

Le Guide Mini 2012 comprenant le règlement Mini 2012 est disponible sur le site de la Classe Mini.

CONTACTS :

Winches Club

Maison du Nautisme - Quai de L'Yser
29100 Douarnenez

Tél. : 02 98 74 38 05

e-mail : winches@kerys.com

Site Internet : www.winchesclub.org

La Classe Mini

Bâtiment Glorieux 2
Base des Sous-marins
56100 Lorient

Tél : 02 97 55 89 54

e-mail : contact@classemini.com

Site Internet : www.classemini.com